



Que faire auprès des impôt lors du décès d'un de ses parents?

Par **JPClem**, le **22/05/2012** à **16:25**

Bonjour,

Je viens d'être touché par le décès de mon père. Je m'inquiète pour ma mère, qui est très fragile et qui se retrouve très affecté par cette disparition. Je voulais savoir, pour leur déclaration fiscale de 2012, combien de déclaration devrait je faire? Je sais je m'y prends beaucoup à l'avance mais je viens de régler toutes les formalités administratives, et je voudrais soulager au mieux ma mère.

Je vous remercie par avance de votre réponse

Par **Afterall**, le **22/05/2012** à **18:44**

Bonjour,

Deux déclarations seront à effectuer :

- L'une pour les revenus communs, perçus entre le 1er janvier 2012 et la date du décès ;
- L'autre au nom seul de votre mère, comprenant les revenus perçus entre la date du décès et le 31 décembre 2012.

Voir l'article 6-8° du CGI.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4D38BEDF99BA651D3765B17B4BF14DF5.tpdj>

Par **JPClem**, le **23/05/2012** à **09:33**

Merci beaucoup pour toutes ces informations.

Je vous souhaite une très bonne journée

Par **JPClem**, le **23/05/2012** à **10:28**

Et pour la déclaration de ressources (Cerfa de la carsat, concernant la pension de réversion), quelles sont les ressources à déclaré?